

**DECISION N° 140-2026**

Portant validation du devis de l'entreprise GIRARD pour le la fourniture et pose d'une protection incendie plateforme et citerne Souple 120m3 à La petite Malouve, Bernay 27

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis N° DE0302 du 03/08/2026 de l'entreprise GIRARD pour le la fourniture et pose d'une protection incendie plateforme et citerne Souple 120m3 à La petite Malouve d'un montant HT de 20 289 €.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis N° DE0302 du 03/08/2026 de l'entreprise GIRARD pour le la fourniture et pose d'une protection incendie plateforme et citerne Souple 120m3 à La petite Malouve d'un montant HT de 20 289 €.

signé électroniquement le 12/08/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

